

Surveillance/Gardiennage sur la voie publique
1) formulaire à remplir par l'organisateur

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MANIFESTATION

Nom de l'événement :

Lieu de l'événement :

Dates :

Horaires (inclure l'ensemble de la prestation, y compris le montage et le démontage éventuel s'il est gardienné) :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ORGANISATEUR

Nom et qualité :

Qualité :

Téléphone (fixe / mobile) :

Mail :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ DE GARDIENNAGE

Joindre impérativement la copie du bon de commande et le planning détaillé des agents pour toute la durée de la manifestation.

Dénomination sociale(s) :

Nom du (des) responsable(s) :

Adresse(s) :

Téléphone (fixe / mobile) :

Courriel :

Nombre, emplacements, horaires des personnels désignés :

Qualité	Nombre	Emplacement	Horaires
Agents de sécurité			
Agents cynophiles			

Type d'autorisation demandée

- surveillance et gardiennage sur le domaine public
 palpations de sécurité

Fait à, le Signature de l'organisateur :

Le présent imprimé dûment renseigné, accompagné des documents demandés, devra être adressé au moins un mois avant la date de la manifestation à la préfecture du Gard :

Surveillance/Gardiennage sur la voie publique

2) liste des pièces à fournir

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire rempli par l'organisateur,
- Un plan de sécurité, établi en lien avec les forces de sécurité locales, décrivant :
 - le nombre de personnes assurant la sécurité de la manifestation (police municipale et sécurité privée),
 - les moyens mis en œuvre pour concourir à la sécurité de la manifestation (barriérages, GBA...),
 - le nombre de participants et / ou public attendus pour la manifestation.
- Copie du bon de commande détaillé ou le devis détaillé signé par l'organisateur,
- L'arrêté autorisant la société de gardiennage à fonctionner et les arrêtés d'agrément de ses dirigeants délivrés par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), ainsi que les mêmes documents pour les sociétés sous-traitantes éventuellement appelées à intervenir sur le site,
- Le tableau récapitulatif des personnels comportant le nom, le prénom, le numéro de carte professionnelle de chaque agent affecté sur le site de la manifestation,
Pour chaque agent mobilisé pour la manifestation (par la société et par les sociétés sous-traitantes), la copie d'un document d'identité et la copie de la carte professionnelle autorisant chaque agent à exercer l'activité de surveillance et de gardiennage,
- Le planning détaillé pour l'ensemble de la durée d'intervention précisant le type d'agent (agent de sécurité ou agent maître chien),
- Copie d'un extrait Kbis délivré par le Greffe du tribunal de commerce du lieu du siège de l'entreprise.